

SESSION 2012**Concours de recrutement des personnels de direction de première classe et de deuxième classe**

Epreuve : étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré aux niveaux local, régional et national, donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions

Durée : 4 heures
Coefficient : 1

Ce sujet contient 22 pages numérotées de 1 à 22, imprimées au recto et au verso.

Assurez-vous qu'il est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- *L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit, y compris la calculatrice.*
- *Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*
- *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, **vous devrez impérativement vous abstenir de le signer et/ou de vous identifier dans son contenu.***

SUJET

Vous prenez vos fonctions de proviseur du lycée polyvalent H à la rentrée 2011. Cette polyvalence prend tout son sens dans la complexité de sa structure pédagogique. Outre les séries générales (282 élèves), ce lycée possède une section d'enseignement professionnel (150 élèves), une classe de troisième avec module de découverte professionnelle de 6 heures hebdomadaires (19 élèves) et une unité de formation par alternance Education nationale (CFA Education nationale ; 9 apprentis). Cet établissement est de plus support d'un GRETA et intègre un CFA interprofessionnel dans son enceinte (37 apprentis).

L'internat de 120 places accorde la priorité aux élèves du second cycle ainsi qu'aux apprentis issus d'un recrutement dépassant les frontières du bassin en raison d'une demande d'hébergement importante.

Les personnels du lycée comptent le chef d'établissement et son adjoint, 1 gestionnaire, 1 chef des travaux, 1 gestionnaire du CFA interprofessionnel, 70 enseignants ou intervenants, 2 CPE, 1 professeur documentaliste, 10 assistants d'éducation (AED), 1 infirmière, 8 administratifs, 17 ouvriers d'accueil et d'entretien (nombre d'emplois). Un médecin scolaire, un assistant social, un conseiller d'orientation psychologue, sont présents au maximum une journée par semaine dans l'établissement.

Cet établissement isolé est situé à proximité immédiate du cœur historique d'une petite sous-préfecture de moyenne montagne de 7 300 habitants connaissant un problème d'emploi croissant au cœur d'un bassin particulièrement enclavé. L'attachement de la population à son bassin est un frein important à la mobilité.

Vous devez organiser la réunion de pré-rentrée des enseignants. A cet effet, en vous appuyant notamment sur les premiers éléments de diagnostic qui sont en votre possession, et sur les grandes priorités nationales, vous produirez une note synthétique dans laquelle devront apparaître : les principales problématiques que vous souhaitez placer au centre de la réflexion des équipes pédagogiques pour l'année scolaire 2011-2012 ; la nature du suivi des actions qui sera engagée ; les types d'animation que vous mettrez en place ; un plan détaillé de cette journée.

Lors de l'entrevue de présentation préalable à votre prise de fonction, l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale attire votre attention sur le nombre croissant de signalements de faits graves et de violence en provenance du lycée H depuis 3 ans, notamment entre élèves et apprentis. Il vous sollicite pour mener un plan d'action global, dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le harcèlement entre élèves tel qu'il a été défini par le professeur Debarbieux dans son rapport, remis le 12 avril 2011, au ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative. Dans une note de 2 pages maximum, adressée à l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale, vous argumenterez la stratégie que vous comptez développer afin de ramener un climat propice aux apprentissages et à l'égalité des chances. Vous pourrez vous appuyer sur un état de la situation et sur les nouvelles modalités de la personnalisation des apprentissages, ainsi que sur l'exercice de la citoyenneté au sein des établissements, tels qu'ils sont impulsés dans le cadre de la réforme du lycée.

Composition du dossier

Document 1 : Organigramme des formations du lycée H – *p. 3 et 4*

Document 2 : Tableaux de bord du lycée H ; grands indicateurs – *p. 5 à 8*

Document 3 : Bulletin officiel n°18 du 5 mai 2011 ; préparation de la rentrée 2011, circulaire n° 2011-071 du 2-5-2011 MEN - DGESCO A3-1 (extrait) – *p. 9 à 12*

Document 4 : Présentation du rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique du lycée H (extrait) – *p. 13 et 15*

Document 5 : Rapport d'activité du service infirmier du lycée H (extrait) – *p. 16*

Document 6 : Rapport d'activité du service vie scolaire du lycée H (extrait) – *p. 17 et 18*

Document 7 : Rapport d'incident du CPE du lycée H – *p. 19*

Document 8 : Contribution du Conseil scientifique des États généraux de la sécurité à l'École, Paris, lycée Louis le Grand, 02 et 03 mai 2011. Synthèse réalisée par le professeur Eric Debarbieux. Education.gouv.fr. (pp. 5-7) – *p. 20*

Document 9 : Sanctions scolaires ; réforme des procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement du second degré ; site education.gouv.fr ; mise à jour du 11 juillet 2011 – *p. 21*

Document 10 : Engagement de l'éducation nationale dans la lutte contre l'homophobie ; communiqué de presse du ministre de l'éducation nationale, Luc Chatel ; 16.05.2011 – *p. 22*



Seconde générale & technologique

Enseignements
communs 23h30
(+ 10h /an de vie de classe)

Français	4h00
Histoire-géographie	3h00
Langue vivante 1	3h00
Langue vivante 2	2h30
Mathématiques	4h00
Physique-chimie	3h00
Sciences de la Vie & de la Terre	1h30
Education Physique & Sportive	2h00
Education Civique, Juridique & Sociale	0h30

1 Enseignement
d'Exploration 1:

• Sciences économiques & sociales	
+	1h30
• Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	

1 Enseignement d'Exploration 2:

• Littérature & Société	
• Méthodes & Pratiques Scientifiques	1h30
• Sciences & Laboratoire	
OU	
• Langue vivante 3 (espagnol)	3h00

Accompagnement
Personnalisé

Accompagnement Personnalisé 2h00

1 Option facultative

• Arts plastiques	
• Langues & cultures de l'Antiquité: Grec	
• Langues & cultures de l'Antiquité: Latin	3h00
• Musique	

N.B.: L'enseignement d'exploration de 3h00 n'est pas compatible avec les options facultatives.

Première générale

Enseignements
communs 16h00
(+ 10h /an de vie de classe)

Français	4h00
Histoire-géographie	4h00
Langue vivante 1 & Langue vivante 2	4h30
Education Physique & Sportive	2h00
Education Civique, Juridique & Sociale	0h30
Travaux Personnels Encadrés	1h00

Enseignements
spécifiques:

Série ES	Sciences économiques & sociales	5h00
	Mathématiques	3h00
	Sciences	1h30
Série L	Littérature	2h00
	Littérature étrangère en langue étrangère	2h00
	Sciences	1h30
	Mathématiques	3h00
	LV (anglais) approfondie ou LCA (Grec; Latin) ou LV3 (espagnol)	3h00
Série S	Physique-chimie	3h00
	Mathématiques	4h00
	Sciences de la vie & de la Terre	3h00

Accompagnement
Personnalisé

Accompagnement Personnalisé 2h00

1 Option facultative

• Arts plastiques	
• Langues & cultures de l'Antiquité: Grec ou Latin	3h00
• Langue vivante 3 (espagnol)	
• Musique	

N.B.: L'enseignement spécifique de Langues & Cultures de l'Antiquité de 3h00 n'est pas compatible avec les options facultatives du même domaine.

Terminale généraleEnseignements
généraux

Heures par série ES / L / S

1 Enseignement de spécialité:

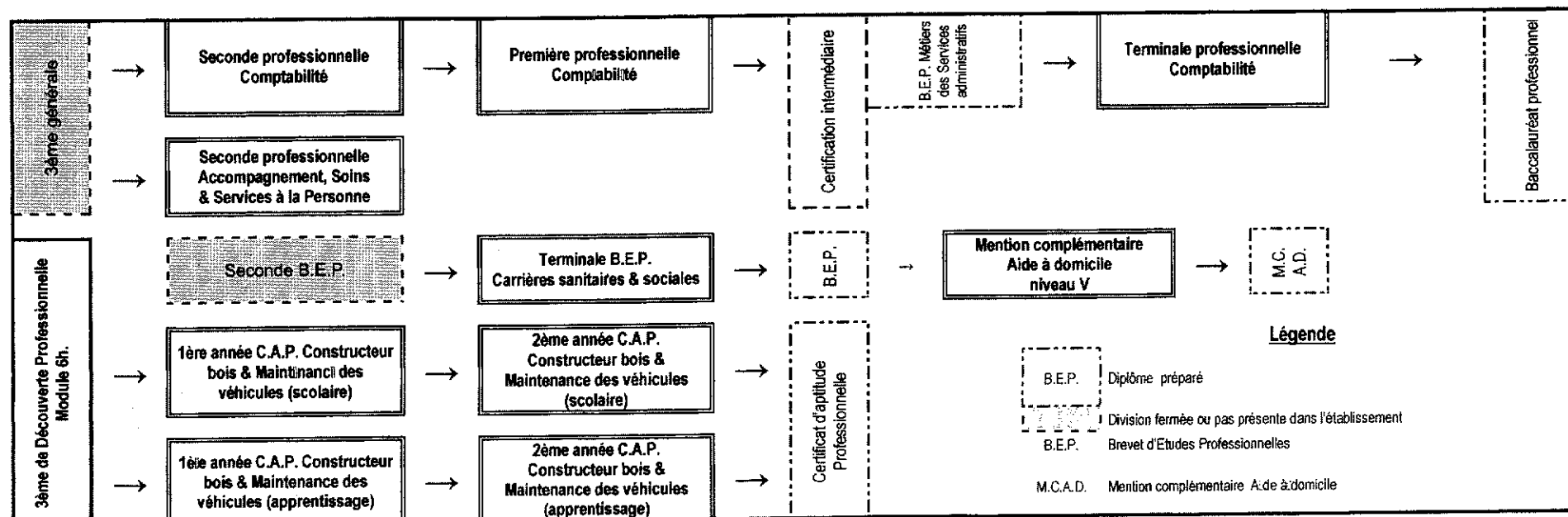
1 Option facultative

Langue vivante 1 anglais	ES: 2h00/L: 3h00/S: 2h00
Langue vivante 1 allemand	ES: 3h00/L: 3h00/S: 3h00
Langue vivante 2 (allemand ou espagnol)	ES: 2h00/L: 2h00/S: 2h00
Histoire-géographie	ES: 4h00/L: 4h00/S: 2h30
Sciences économiques & sociales	ES: 6h00/
Mathématiques	ES: 4h00/ /S: 5h30
Philosophie	ES: 4h00/L: 8h00/S: 3h00
Littérature	/L: 4h00/
Physique-chimie	/S: 5h00
Sciences de la vie & de la Terre	/S: 3h30
Education Physique & Sportive	ES: 2h00/L: 2h00/S: 2h00

+ Série ES	Sciences économiques & sociales	2h00
	Mathématiques	2h00
	Langue vivante approfondie (anglais)	2h00
+ Série L	Langue vivante approfondie (anglais)	2h00
	Mathématiques	3h00
	Langues & cultures de l'Antiquité (Grec <u>ou</u> Latin)	3h00
	Langue vivante 3 (espagnol)	3h00
+ Série S	Physique-chimie	2h00
	Mathématiques	2h00
	Sciences de la vie & de la Terre	2h00

+ 3h00	• Arts plastiques
	• Langues & cultures de l'Antiquité: Grec ou Latin
	• Langue vivante 3 (espagnol)
	• Musique

N.B.: Les enseignements spécifiques du domaine linguistique ne sont pas compatibles avec les options de ce domaine.

ORGANIGRAMME DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES - EDUCATION NATIONALE

Document 2 (1/4)

Evolution des effectifs d'élèves (statut scolaire) sur 5 ans	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
3EME DECOUVERTE PROFESSIONNELLE (6H) (1 DIVISION)	24	21	24	18	19
2NDE GT DE DETERMINATION	122	119	110	118	
2NDE GT (CAS GENERAL 2 ENS.EXPLO) (4 DIVISIONS)					110
1ERE SCIENTIFIQUE SVT	54	55	43	48	
PREMIERE SCIENTIFIQUE SVT (2 DIVISIONS)					56
1ERE LITTERAIRE	18	16	9	12	
PREMIERE LITTERAIRE (1 DIVISION)					12
1ERE ECONOMIQUE ET SOCIALE	28	22	30	27	
PREMIERE ECONOMIQUE ET SOCIALE (1 DIVISION)					31
TERM S SVT SCIENCES DE LA VIE & TERRE					
TERM S SCIENCES DE LA VIE & TERRE	49	50	53	40	
TERMINALE SCIENTIFIQUE SVT (2 DIVISIONS)					40
TERM L LV2					
TERM LITTERAIRE	16	20	21	12	
TERMINALE LITTERAIRE (1 DIVISION)					10
TERMINALE ES					
TERM ECONOMIQUE ET SOCIALE	22	28	22	30	
TERMINALE ECONOMIQUE ET SOCIALE (1 DIVISION)					23
1CAP2 CONSTRUCTEUR BOIS (1/2 DIVISION)	1			5	7
1CAP2 MAINT.VEHIC.AUTO OPT. VEHIC.PART. (1/2 DIVISION)				7	7
2CAP2 CONSTRUCTEUR BOIS (1/2 DIVISION)		4			7
2CAP2 MAINT.VEHIC.AUTO OPT. VEHIC.PART. (1/2 DIVISION)					11
2NDE PRO BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	12				
2NDE PRO METIERS DU BOIS		12	8		
2NDE PRO MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMO	12	12			
2NDE PRO MAINTENANCE VEHICULES, MATERIEL			12		
2NDE PRO METIER DE LA COMPTABILITE	12	17	19		
2NDE PRO METIER DU SECRETARIAT	4				
2NDE PRO CARRIERES SANITAIRES & SOCIALES	35	35	31		
2NDEBEP CARRIERES SANITAIRES & SOCIALES				35	
SECBEP CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES (1 DIVISION)					32
TERM BEP BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES	7	10			
TERM BEP METIERS DU BOIS			10	9	
TERM BEP MAINTENANCE VEHICULES AUTOMOBIL	10	10			
TERM BEP MAINTENANCE VEHICULES MATERIEL			12	9	
TERM BEP METIER DE LA COMPTABILITE	8	10	11	15	
TERM BEP METIER DU SECRETARIAT	7	2			
TERM BEP CARRIERES SANITAIRES & SOCIALES	35	35	33	31	
TERBEP CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES (1 DIVISION)					32
1ERE PRO COMPTABILITE	14	10	9		
TERM PRO COMPTABILITE	17	14	7		
TER PRO2 COMPTABILITE				8	
2DE PRO3 COMPTABILITE				16	
2NDPRO COMPTABILITE (1 DIVISION)					13
1RE PRO3 COMPTABILITE				6	
1ERPRO COMPTABILITE (1 DIVISION)					24
TLEPRO COMPTABILITE (1 DIVISION)					5
MC AIDE A DOMICILE	11	11	12	9	
MC AIDE A DOMICILE (MC NIV.5) (1 DIVISION)					12
Total établissement	518	513	476	455	451

sources: Base Centrale de Pilotage académique ; lycée H

Document 2 (2/4)

Répartition des élèves selon l'origine socioprofessionnelle en pourcentage 2010-11

Origine sociale	LYCEES PUBLICS ACADEMIE	LYCEE H
Favorisé A	22.6	11.7
Favorisé B	16.9	10.6
Moyen	30.9	21.7
Défavorisé	27.7	54.4
Non renseigné	1.8	1.6
Total établissement en %	100%	100%
Total effectifs	26 187	451

Source: Base Elèves Académique 2010-2011

Redoublement, retard et avance des effectifs d'élèves par formation (pourcentage) - LYCEE H - 2010-11

Formation	Redoublants	Redoublants uniquement de l'établissement	Retard 2 ans et +	Retard 1 an	A jour	Avance 1 an	Avance 2 ans et +	Rappel effectif total
3EME GENERALE (14 ans)	-	-	10.5	78.9	10.5	-	-	19
SECONDE GENERALE & TECHNO (15 ans)	20.0	16.4	25.4	17.3	54.6	2.7	-	110
PREMIERE GENERALE & TECHNO (16 ans)	14.1	12.1	20.2	22.2	54.6	3.0	-	99
TERMINALE GENERALE & TECHNO (17ans)	15.3	12.5	19.4	18.1	58.3	4.2	-	73
CAP EN 2 ANS : 1ERE ANNEE	7.1	-	non calculé					14
CAP EN 2 ANS : 2EME ANNEE	-	-	non calculé					18
BEP 2 ANS : 2NDE	-	-	non calculé					32
BEP 2 ANS : TERMINALE	-	-	non calculé					32
BAC PRO 3 ANS : 2NDE PRO (OU 1ERE ANNEE)	-	-	non calculé					13
BAC PRO 3 ANS : 1ERE PRO (OU 2EME ANNEE)	-	-	non calculé					24
BAC PRO 3 ANS : TERM PRO (OU 3EME ANNEE)	-	-	non calculé					5
MENTION COMPLEMENTAIRE	-	-	non calculé					12
Total								451

Source: Base Elèves Académique 2010-2011

RESULTATS LYCEE

JUIN	présents*			admis			% admis			évolution 2010/2009 (en %)	évolution 2011/2010 (en %)
série	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011		
ES	26	21	23	22	18	16	84,6	85,7	69,6	+1,1	-16,1
L	18	19	10	11	15	6	61,1	78,9	60,0	+17,8	-18,9
S	49	51	40	41	42	31	83,7	82,4	77,5	-1,3	-4,9
TOTAL	93	91	73	74	75	53	79,6	82,4	72,6	+2,8	-9,8

* à toutes les épreuves

RESULTATS ACADEMIE

JUIN	présentés			admis			% admis			évolution 2010/2009 (en %)	évolution 2011/2010 (en %)
série	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011		
ES	1656	1658	1600	1476	1508	1397	89,1	91,0	87,3	+1,9	-3,7
L	785	814	744	669	711	647	85,2	87,3	87,0	+2,1	-0,3
S	2589	2611	2430	2323	2403	2179	89,7	92,0	89,7	+2,3	-2,3
TOTAL	5030	5083	4774	4468	4622	4223	88,8	90,9	88,5	+2,1	-2,4

COMPARAISON LYCEE & ACADEMIE (TAUX D'ADMIS JUIN 2011)

série	Lycée (en %)	Académie (en %)	lycée-académie (en %)
ES	69,57	87,31	-17,74
L	60,00	86,96	-26,96
S	77,50	89,67	-12,17
TOTAL	72,60	88,46	-15,86

Sources : Statistiques académiques, établissement.

EXAMENS : RESULTATS PAR DIPLOME ET SPECIALITE - LYCEE H

juin 2011	présents*			admis			% admis			mentions				
Diplômes	total	filles	garçons	total	filles	garçons	total	filles	garçons	très bien	bien	assez bien	total	%
Diplôme National du Brevet	29	10	19	16	9	7	55,2	90,0	36,8			4	4	25,0
Certificat d'aptitude professionnelle														
boulangier (C.F.A.)	9	0	9	7	0	7	77,8		77,8					
constructeur bois (scolaires + U.F.A.)	7	0	7	5	0	5	71,4		71,4					
conducteur-opérateur de scierie (C.F.A.)	8	0	8	7	0	7	87,5		87,5					
maintenance véhicules automobiles (8 scolaires + 3 C.F.A.)	11	5	6	8	5	3	72,7	100,0	50					
maçons (G.R.ETA)	10	1	9	10	1	9	100,0	100,0	100,0					
Brevet d'études professionnelles														
sanitaire & social	32	30	2	28	26	2	87,5	86,7	100,0					
Mention complémentaire														
aide à domicile	12	12	0	9	9	0	75,0	75,0						
Baccalauréat professionnel														
comptabilité	5	5	0	5	5	0	100,0	100,0	0,0		2		2	40,0
Baccalauréat général														
BAC ES LV1 COMP	2	1	1	2	1	1	100,0	100,0	100,0	1		1	2	100,0
BAC ES MATHS	13	9	4	9	7	2	69,2	77,8	50,0		2	4	6	66,7
BAC ES SES	8	4	4	5	3	2	62,5	75,0	50,0		4	1	5	100,0
BAC L LVE3	1	1	0	1	1	0	100,0	100,0	0,0				0	0,0
BAC L GREC	1	0	1	0	0	0	0,0	0,0					0	
BAC L LV1 COMP	5	4	1	2	2	0	40,0	50,0	0,0				0	0,0
BAC L LV2 COMP	1	1	0	1	1	0	100,0	100,0					0	0,0
BAC L MATHS	2	2	0	2	2	0	100,0	100,0	0,0		1	1	2	100,0
BAC S SVT MATHS	9	0	9	9	0	9	100,0	0,0	100,0	4	5		9	100,0
BAC S SVT PHY CHI	16	9	7	13	8	5	81,3	88,9	71,4	1	2	3	6	46,2
BAC S SVT SVT	15	11	4	9	2	2	60,0	18,2	50,0			4	4	44,4
Total baccalauréat général														
BAC ES	23	14	9	16	11	5	69,6	78,6	55,6	1	6	6	13	81,3
BAC L	10	8	2	6	6	0	60,0	75,0	0,0	0	1	1	2	33,3
BAC S	40	20	20	31	10	16	77,5	50,0	80,0	5	7	7	19	61,3

* à toutes les épreuves - Source : établissement

Document 3 (1/4)

Bulletin officiel n°18 du 5 mai 2011

Préparation de la rentrée 2011 NOR : MENE1111098C circulaire n° 2011-071 du 2-5-2011 MEN - DGESCO A3-1 (extrait)

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale enseignement technique et enseignement général ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs

(...)

1-2 Poursuivre la réforme du lycée

La poursuite de la réforme du lycée sous toutes ses composantes - générale, technologique et professionnelle - constitue une priorité majeure de la rentrée 2011. Engagée dès la rentrée 2009 dans la voie professionnelle, elle s'est poursuivie par la mise en place de la nouvelle classe de seconde générale et technologique à la rentrée 2010. En 2011, les classes terminales du baccalauréat professionnel et de premières générales et technologiques entrent dans une phase de rénovation. Ainsi que le montre le rapport des inspections générales sur le suivi de la mise en œuvre de la réforme du lycée général et technologique, les efforts engagés donnent d'ores et déjà plusieurs résultats encourageants qu'il faut consolider.

Consolider la mise en place de la classe de seconde

- Maintenir l'attention sur l'accompagnement personnalisé et le tutorat

Ces nouveaux dispositifs se mettent progressivement en place. Les bonnes pratiques repérées seront valorisées et diffusées largement car, si les établissements privilégient prioritairement le soutien pour les élèves en difficulté, l'approfondissement et l'aide à la construction du projet d'orientation ne doivent pas être laissés de côté. Le tutorat doit être effectivement mis en place dans tous les lycées. Il propose à chaque élève la possibilité d'être conseillé et guidé dans la construction de son parcours de formation et d'orientation, avec l'aide de son professeur principal, du conseiller d'orientation-psychologue et de son tuteur.

- Rappeler l'enjeu des enseignements d'exploration

Les enseignements d'exploration proposent aux élèves de découvrir des champs disciplinaires ou des domaines intellectuels nouveaux, choisis par goût ou intérêt. Ils permettent de développer la curiosité des élèves et d'éclairer leur choix d'orientation. Les enseignements d'exploration suivis en seconde ne prédisposent en rien la poursuite d'étude au cycle terminal. À ce titre, ils ne constituent pas des pré-requis pour s'engager dans telle ou telle série ni pour choisir tel ou tel enseignement spécifique en première. Ainsi l'information sur les objectifs et les contenus des enseignements d'exploration doit être renforcée en amont de l'entrée en seconde auprès des principaux, des professeurs, des élèves et de leurs parents.

Mettre en œuvre la réforme en classe de première

L'organisation des enseignements permet une spécialisation progressive en classe de première : les parcours prennent chacun une coloration en fonction des séries. Cette organisation permet aux élèves de confirmer leur choix d'orientation ou, le cas échéant, d'opérer un changement de série ou de voie. Le temps consacré aux enseignements spécifiques s'accroît ensuite en classe terminale, dans une logique de spécialisation progressive, pour mieux préparer au baccalauréat et à l'enseignement supérieur.

Développer les stages de remise à niveau, les stages passerelles

Les stages de remise à niveau ont pour objectif d'éviter, autant que possible, le redoublement qui ne constitue pas une procédure de remédiation systématique aux lacunes des élèves, notamment en classe de seconde générale et technologique où le taux de redoublement reste encore élevé (11 % au niveau national). Les élèves volontaires peuvent suivre ces stages sur recommandation du conseil de classe. Les séances se déroulent en petits groupes : pendant les vacances, sur une ou deux semaines ; tout au long de l'année scolaire, hors du temps d'enseignement. Ils sont centrés sur l'acquisition de compétences, de méthodes et de contenus disciplinaires.

Les stages passerelles permettent de favoriser les changements d'orientation, en évitant notamment les orientations par défaut. Ils peuvent concerner des changements de voie (entre les voies professionnelle, technologique et générale) ou des changements de série (voie générale ou technologique). Les lycéens volontaires suivent des stages qui leur apportent les compléments d'enseignement indispensables à leur changement d'orientation, en cours ou en fin d'année, sur recommandation du conseil de classe. (...)

L'enseignement des langues vivantes

Document 3 (2/4)

Les orientations engagées dès la classe de seconde se poursuivent : enseignement des langues par groupes de compétences, modulation des périodes d'enseignement, usage des outils numériques nomades, organisation de stages de langues pendant les vacances scolaires, enseignement de disciplines en langues vivantes en section européenne ou de langue orientale mais aussi en dehors de ce dispositif.

En classe de première, la série littéraire enrichit son offre de langue par un nouvel enseignement obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère. L'enseignement renforcé de langues met l'accent sur la pratique de l'oral et les projets d'échanges avec des établissements étrangers.

Les nouvelles séries STI2D et STD2A ainsi que la série STL rénovée proposent désormais un enseignement de langues vivantes ancré dans les contenus disciplinaires de ces séries.

L'ambition culturelle et la vie lycéenne

L'essor de la vie culturelle au lycée permet notamment de généraliser les partenariats avec les structures culturelles et de renforcer la culture cinématographique des lycéens. (...)

La mise en œuvre du volet « vie lycéenne » de la réforme du lycée se poursuit avec le renouvellement par moitié des Conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL). Les CVL, désormais désignés intégralement au suffrage direct, contribuent à l'expression de la parole lycéenne. Une formation des représentants des élèves, adaptée et programmée tout au long de l'année, doit aider les élus à remplir leur rôle. Dans le cadre de l'« Année européenne du bénévolat et du volontariat » en 2011, des actions pour promouvoir l'engagement chez les collégiens et les lycéens sont coordonnées par le ministère, en lien avec les acteurs français du bénévolat.

Renforcer la transmission des valeurs de la République

La Nation a fixé comme mission à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité. Il est indispensable que l'école réaffirme son engagement dans la transmission de références communes qui permettent de penser, vivre et agir ensemble. (...)

L'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) occupe une place fédératrice dans les dernières années du parcours de formation civique des élèves. Elle contribue à dépasser préjugés et opinions, pour développer une réflexion personnelle fondée sur la raison ; les principes et les fondements des valeurs de la République, historiques, moraux, philosophiques, y sont interrogés, discutés et enseignés.

ECJS et philosophie

Cette approche critique et réflexive peut être menée par les professeurs de philosophie. Ils sont donc invités à contribuer à l'enseignement d'ECJS, seuls ou conjointement avec les professeurs d'autres disciplines qui assurent déjà cet enseignement. (...)

1-5 Mobiliser tous les acteurs de l'orientation

Les établissements scolaires du second degré permettent aux élèves d'acquérir progressivement la compétence à s'orienter au cours de leur scolarité puis tout au long de leur vie. La mise en œuvre du parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) doit se concrétiser dans les enseignements disciplinaires et dans des temps spécifiques d'information sur les métiers, les formations et la connaissance de soi. Le passeport numérique (Web classeur) proposé par l'Onisep peut servir utilement de support. (...) L'orientation engage l'ensemble de la communauté éducative. L'implication des enseignants, notamment celle des professeurs principaux, dans l'accompagnement du parcours de chaque élève complète l'apport des conseillers d'orientation-psychologues.

Réforme du lycée et orientation

La prise en charge individualisée des élèves se construit au travers de l'accompagnement personnalisé, du tutorat, des stages passerelles et des stages de remise à niveau. Dès la seconde, la liaison avec l'enseignement supérieur et la préparation de l'insertion professionnelle intègrent l'orientation active et la procédure d'admission post-bac. Les autorités académiques veillent à ce que les échanges d'informations entre équipes éducatives des lycées et professionnels de l'enseignement supérieur se développent. (...)

3 - L'établissement scolaire, pivot du système éducatif

3-1 Innover, expérimenter et évaluer

Introduite par l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École, la démarche d'innovation et d'expérimentation doit être mobilisée pour mieux tenir compte de la diversité des élèves et de leurs besoins spécifiques. Elle doit être mise au service de la transmission effective des savoirs et de la réussite de tous les élèves à l'échelle de la classe, de l'école ou de l'établissement. Cette démarche expérimentale investit les différents champs de l'action pédagogique et éducative et concerne tous les niveaux des premier et second degrés. Elle peut être conduite, de manière systémique, à l'échelle de l'établissement, dans le cadre d'une contractualisation d'objectifs, comme c'est le cas notamment pour les établissements du programme Éclair ou les internats d'excellence. (...)

Document 3 (3/4)

3-2 De l'autonomie à l'évaluation : responsabilité et contractualisation

Développer l'autonomie

L'autonomie dont disposent les EPLE constitue un levier effectif pour améliorer leurs performances et doit leur permettre de mieux répondre aux objectifs de réussite de tous les élèves, notamment grâce à un projet d'établissement mobilisateur. Le projet d'établissement peut recourir aux marges de manœuvre offertes par les expérimentations prévues dans l'article 34 de la loi du 23 avril 2005. Les Cardie doivent de ce point de vue inciter et accompagner les établissements à s'engager dans cette démarche. À l'instar de la dynamique engagée dans les établissements Clair, une meilleure articulation entre les axes pédagogique et éducatif doit être recherchée. L'exercice de l'autonomie suppose de mobiliser l'ensemble des acteurs et des ressources de l'établissement et en particulier de faire vivre ses instances. À ce titre, le conseil pédagogique, conformément au décret du 27 janvier 2010, est le lieu qui permet au chef d'établissement de développer dans la concertation l'autonomie pédagogique de l'établissement. Au lycée, dans le souci de responsabiliser les lycéens, le CVL est systématiquement consulté sur les questions pédagogiques prévues dans le cadre de la réforme du lycée.

Mobiliser les partenaires

Les partenariats constituent un levier indispensable pour la construction du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement. Ils permettent d'élargir et de diversifier le champ des ressources offertes aux élèves et contribuent au développement des compétences du socle commun, notamment les compétences sociales et civiques et celles relatives à l'autonomie et à l'initiative. L'établissement scolaire, en particulier l'EPLE, est porteur d'une réelle responsabilité : il doit exister comme un acteur essentiel du territoire dans lequel il s'inscrit et nouer des relations avec la diversité des partenaires : collectivités locales, services de l'État, établissements d'enseignement supérieur, établissements culturels, milieux professionnels, associations, etc.

Contractualiser et évaluer

Il revient aux autorités académiques de favoriser et d'accompagner l'exercice de l'autonomie dont les établissements disposent. À cette fin, les démarches de contractualisation doivent être développées pour permettre, sur la base d'un diagnostic partagé, de convenir des objectifs prioritaires de l'établissement et de définir les mesures d'accompagnement que l'académie peut mettre en place sur les plans pédagogique, éducatif et des ressources humaines. Le contrat, présenté au conseil d'administration, fixe des objectifs mesurables qui doivent être connus de l'ensemble des acteurs de l'établissement. Véritable outil de dialogue avec la communauté éducative et avec les autorités académiques, le contrat d'objectifs est un instrument de management et de pilotage de l'établissement. Le plus souvent triennal, il donne lieu à un bilan annuel qui s'appuie sur le rapport du chef d'établissement. Il appartient à l'établissement de se doter de tableaux de bord pour suivre son activité et mesurer les résultats obtenus. (...)

3-3 Encourager l'organisation des lycées en réseaux

La réforme des lycées (général, technologique et professionnel) induit une évolution de l'offre de formation qui dépasse l'échelle du seul établissement et conduit à mieux articuler les lycées et les formations supérieures. Cette offre, enrichie et élargie, rend aujourd'hui nécessaire une approche par réseaux d'établissements. De la même manière, le développement des passerelles entre les différentes voies de formation nécessite un effort accru d'identification des parcours possibles pour les élèves à l'échelle de plusieurs établissements.

Le développement des internats d'excellence et des différentes formes de stages (anglais, remise à niveau ou passerelle) rend nécessaire une approche en réseau de l'offre qui est proposée par les établissements. Enfin, la volonté de développer des formations sur site pour les personnels enseignants et administratifs repose sur cette logique de mise en réseau des établissements.

Les réseaux de lycées se caractérisent par une offre éducative et de formation complète qui propose :

- une offre exhaustive pour les enseignements d'exploration et les options facultatives proposés au lycée général ;
- une offre significative de formations professionnelles construites autour de parcours « du CAP au BTS » et reposant sur un ensemble de lycées des métiers couvrant à la fois les formations industrielles et tertiaires ;
- une offre éducative élargie : internat, places labellisées « internat d'excellence », école ouverte, stages d'anglais, stages passerelles, stages de remise à niveau, etc. ;
- la présence, au sein du réseau, de dispositifs de deuxième chance : actions de la MGI, micro-lycée, etc.

Document 3 (4/4)

Le réseau de lycées facilite et encourage les relations entre les établissements scolaires et les familles en renforçant la lisibilité de l'offre éducative sur le territoire. Il permet de mieux structurer les relations entre les établissements et leur environnement, de développer les liens avec les universités et les grandes écoles du territoire, en garantissant les conditions de mise en œuvre des « cordées de la réussite » et de préparation pour l'entrée en CPGE et en BTS. Cette mise en réseau des lycées élargit enfin le champ des partenariats dans tous les domaines : économique, social, culturel, artistique, international, etc.

3-4 Garantir un cadre de travail plus serein

La politique globale de l'établissement est au centre de l'assimilation des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Dès l'école primaire, le maître développe chez l'élève une attitude de respect de l'autre qui se traduit au quotidien par l'observance des règles de civilité et de politesse. Dans le second degré, la complémentarité des enseignements et de la vie scolaire favorise avant tout la compréhension du sens des principes républicains.

Parmi les valeurs fondamentales portées par l'École, le respect de l'autre passe par la prévention des discriminations et l'égalité entre les filles et les garçons, qui supposent que le refus de toute forme de violence psychologique, physique ou sexuelle soit une volonté affichée de l'établissement. Cela implique d'aider les élèves à élargir leurs choix et leurs décisions d'orientation afin d'assurer une plus grande mixité des filières et des métiers. La mise en place d'indicateurs sexués sur les violences mais aussi sur les résultats scolaires des élèves doit permettre aux établissements de situer leur marge de progression.

Le phénomène du harcèlement dans l'espace scolaire se traduit par des humiliations répétées, verbales ou physiques, qui entament la confiance des victimes en l'école et en eux-mêmes. Dans la continuité des mesures annoncées lors des États généraux de la sécurité à l'École de mai 2010, et du colloque organisé, les 2 et 3 mai 2011, sur ce thème, un plan d'action visant à soutenir les établissements qui souhaitent s'engager dans un projet de prévention et de lutte contre le harcèlement sera proposé.

La mise en œuvre des mesures de sécurisation de l'établissement contribue à l'instauration d'un climat serein. Les circulaires interministérielles n° 2009-137 du 23 septembre 2009, n° 2010-25 du 15 février 2010 et n° 2010-190 du 12 novembre 2010 ont notamment permis la mise en place d'équipes mobiles de sécurité (EMS) dans chaque académie. Ce rôle d'appui et d'accompagnement des EMS doit être renforcé. Ces équipes doivent maintenir une vigilance particulière en cas de difficultés liées à des phénomènes de violence. Des formations académiques seront mises en place pour les personnels des EMS.

De nouvelles dispositions, annoncées à l'issue des États généraux de la sécurité à l'École, entreront en vigueur à la prochaine rentrée afin de redonner du sens aux sanctions scolaires et de réaffirmer le sens de la règle au cœur de la vie scolaire. L'échelle réglementaire des sanctions applicables mentionnera désormais les mesures de responsabilisation qui pourront être exécutées au sein de l'établissement. Elle s'appliquera en dehors des heures d'enseignement et ne pourra excéder huit jours. L'exclusion temporaire de l'établissement de plus de huit jours sera supprimée, compte tenu des risques de décrochage scolaire qui l'accompagnent.

(...)

**Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation, Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer**

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE
DE L'ETABLISSEMENT 2010/2011 (extrait)
Conseil d'administration du 30 juin 2011**

(...)

LES GRANDS CHANTIERS DE L'ANNEE SCOLAIRE

2010/2011 se présentait comme un moment riche et charnière pour notre lycée. Des échéances importantes sont venues jaloner les différentes phases de l'année scolaire : le suivi de la réforme de la voie professionnelle, la première année de la réforme de la voie générale, le démarrage de la convention pédagogique entre le CFA, le lycée, le CFA Education nationale et le suivi permanent des objectifs du projet d'établissement. (...)

LE SUIVI DE LA REFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Depuis deux ans, l'offre de formation de la SEP s'est modifiée du fait de la réforme de la voie professionnelle. C'est ainsi que 2 CAP ont remplacé 2 BEP et qu'un bac pro 3 ans comptabilité a vu le jour, confortant ainsi ce pôle déjà installé dans l'établissement. Ce n'est pas sans inquiétude que, pour différentes raisons, nous avons observé le recrutement dans ces nouvelles formations. Malgré une campagne d'information menée dans le bassin, les taux de pression de ces formations sont restés faibles, favorisant ainsi l'hétérogénéité dans les classes et le remplissage aléatoire des places vacantes au début du mois de septembre. Dans ces conditions, les équipes éducatives ont essayé de mobiliser leur attention sur le suivi de chaque élève, sans toutefois pouvoir mettre en place d'une façon concrète l'accompagnement personnalisé.

Le taux de déperdition à l'issue de la 2nde bac pro 3 ans montre malheureusement que certains élèves s'étaient orientés dans cette formation dans une position d'attente, notamment d'une place en apprentissage ou dans une formation hors bassin à fort taux de pression, ce qui n'est évidemment pas le sens premier d'un bac professionnel et ce qui ne favorise pas non plus l'émulation nécessaire dans une telle classe.

LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DE LA VOIE GENERALE

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011, la mise en place de la réforme de la voie générale en classe de première, comme ce fut le cas pour la classe de seconde en 2010, a fait largement débat au sein de l'établissement par le biais du conseil pédagogique, de la commission permanente et du conseil d'administration. J'ai noté la bonne tenue de ces débats, grâce notamment à des enseignants qui s'étaient personnellement documentés, renseignés et imprégnés de l'esprit des changements. La place donnée par cette réforme à l'autonomie de l'établissement a certainement contribué à cet engagement qui, malheureusement, ne s'est pas encore traduit par une inscription probante dans les emplois du temps ; des emplois du temps qui s'inspiraient plus des modules et du soutien que de l'accompagnement personnalisé. Pourtant, les structures proposées par le proviseur adjoint, auraient pu permettre de faire des choix plus pertinents en attribuant les moyens nécessaires à leur rayonnement. Bref, je regrette que nous n'ayons pas pu arriver à mettre en place ce dispositif tel que précisé dans la réforme, avec une approche par compétences et une prise en compte des besoins. Quant au tutorat, sa mise en place est encore en discussion et fera l'objet d'une question au prochain conseil pédagogique. Je confie à mon successeur la mise en place effective au moins de l'accompagnement personnalisé des élèves ainsi que l'observation attentive des effets de ces choix pédagogiques sur leur réussite, tant dans le domaine de leurs résultats scolaires que dans celui de leur orientation.

L'INTEGRATION DU GRETA DANS LES LOCAUX DU LYCEE

Après une année très difficile, le GRETA a repris des couleurs, grâce notamment à la nomination d'une nouvelle conseillère en formation continue en septembre 2009. Les marchés gagnés, le retour de la crédibilité face à nos partenaires, ont permis d'entamer plus sereinement le déploiement de

nos actions. Vous savez que ma dernière année d'exercice a été largement occupée par ce travail de relance du GRETA. Malgré mes efforts et ces bonnes perspectives, la santé financière reste fragile

Document 4 (2/3)

compte tenu de nos charges fixes. C'est pourquoi, dans un souci de mutualisation, j'ai proposé que l'ensemble des services administratifs et pédagogiques soit désormais installé dans l'enceinte du lycée. Cette idée a été accueillie très favorablement de la part des personnels du GRETA. Pour autant, les arguments ou les points de vue qui ont été développés lors des différents échanges ne m'ont pas permis de donner une suite positive à cette opportunité. Je laisse à mon successeur le soin de reprendre ce chantier.

LA MISE EN PLACE DE LA CONVENTION CFA / LYCEE / CFA Education nationale

La situation de l'apprentissage au lycée H méritait que l'on s'attarde à une organisation pédagogique pertinente et rationnelle entre le CFA interprofessionnel, le lycée et le CFA de l'Education nationale. Nous avons établi une convention de mutualisation entre ces structures qui a permis de concentrer la formation générale de tous les apprentis sur le CFA interprofessionnel, donnant ainsi plus de cohérence entre le CAP conducteur de scierie et le CAP construction bois, évitant le morcellement des moyens humains et financiers. Cette convention porte également sur la mise à disposition du matériel de l'une à l'autre des structures. Néanmoins, nous rencontrons des difficultés récurrentes dans la gestion des apprentis, essentiellement sur des comportements qui ne sont pas cohérents avec les exigences du monde de l'entreprise et la perception qu'ils pouvaient avoir de leur formation. On remarque en effet une meilleure information et une meilleure adaptation au cursus et aux technologies numériques des jeunes filles, en particulier en maintenance des véhicules. Nous ne manquerons pas d'aborder ces sujets lors des prochains conseils de perfectionnement. Je déplore en outre les freins à l'intégration des apprentis dans notre structure symbolisés par les comportements détestables des élèves qui devraient être les plus éclairés. (...)

LE SUIVI DU PROJET D'ETABLISSEMENT

AXE 1 : Acquisition des savoirs et des compétences

En 2010/2011, le projet d'établissement est rentré dans sa 3^{ème} et dernière année de vie. Les résultats obtenus par nos élèves dans l'obtention des diplômes et dans le suivi des cohortes ne correspondent pas aux taux attendus, compte tenu des caractéristiques de notre population scolaire. Nous n'avons pas encore réussi à faire baisser le taux de doublement et de réorientation des élèves de seconde générale tout en gardant des taux de réussite aux examens terminaux qui soient acceptables.

Dans ce contexte, je ne suis pas totalement satisfait de l'aboutissement des conseils de classes et des avis qui y sont formulés. Il me semble que la notation des élèves pose des problèmes de lisibilité ; cette dernière reste trop une référence sur les passages et que l'on associe que très peu la note à des savoir-faire ou des compétences. Quelques moyennes sont issues de 2 devoirs seulement dans le trimestre ; les élèves restent parfois un mois et demi sans évaluation dans une matière ou une autre... C'est pourquoi, je laisse à mon successeur le soin d'organiser, dès la rentrée prochaine, plusieurs réunions de travail sur ce sujet ; sujet qui préoccupe les familles, les élèves et les établissements qui alimentent notre lycée. Lors du choix d'indicateurs de pilotage de l'établissement, dans la nouvelle démarche de contractualisation, mon successeur devra attacher une importance toute particulière à cet axe. Je rappelle ici que la démarche de contractualisation est le pilier de la gestion efficiente des moyens humains et financiers que la Nation met au service de la jeunesse.

AXE 2 : Consolidation des comportements citoyens

L'année qui vient de s'écouler a vu augmenter le nombre de punitions scolaires et de sanctions disciplinaires de façon très sensible. J'ai organisé une réunion sur l'application de la politique disciplinaire de l'établissement en octobre 2010 ; sujet délicat qui n'a pas débouché sur une réécriture du règlement intérieur. J'ai apprécié notamment les démarches collectives qui ont été prises par les équipes pour réguler les problèmes de comportement individuel des élèves ou des classes plus sensibles. Certes, les incivilités sont toujours présentes, mais j'invite les équipes à

continuer dans cette voie qui renforce la crédibilité et l'autorité de l'enseignant. Nous ne sommes pas pour autant à l'abri d'incivilités plus importantes, sanctionnées de façon graduelle et adaptée.

Document 4 (3/3)

AXE 3 : Education à l'orientation et à l'insertion

Ce domaine reste un point d'ancrage important pour notre établissement ; tous les efforts sont faits en la matière pour garantir à chacun un suivi d'études positif. Certes, le taux de réorientation après la classe de seconde générale reste élevé et nous devons nous poser les questions de l'intégration de ces élèves et de nos capacités à faire baisser ce taux sans que le passage dans la classe supérieure soit bradé mais qu'il soit le reflet d'une vraie plus-value.

Tous les outils de communication et d'information sont systématiquement déployés au profit des collèges du secteur dans lesquels nous nous sommes rendus, et où nous avons expliqué les voies de formation sous statut scolaire ou par apprentissage avant de présenter notre structure. Nous avons participé à de nombreux salons et forums sur l'enseignement professionnel.

L'orientation post-bac n'est pas appréhendée avec le sérieux qu'elle requiert de ses acteurs principaux : les élèves. La plaquette de présentation de l'établissement devra être entièrement revue et les journées portes ouvertes totalement repensées. De plus, la qualité de l'orientation en aval et en amont du lycée nous préoccupe de façon constante et je félicite ici tous ceux qui contribuent à la réussite de cet objectif.

Je m'inquiète aussi des flux importants et soudains d'entrée en seconde générale d'élèves qui avaient choisi la voie professionnelle sur un unique vœu « établissement », sans prêter attention au taux de pression sur la spécialité demandée. Le manque de mobilité ou de réalisme abouti trop souvent à leur affectation par défaut en seconde générale dans leur lycée de secteur.

Il sera temps l'an prochain de dresser un bilan de ce projet d'établissement, de le refonder, et de se donner d'autres objectifs. La contractualisation attendue qui sera établie entre l'académie et l'établissement servira à mettre en exergue les marges de progrès que nous devons réaliser. (...)

Si l'année que nous venons de passer a été riche et intéressante, l'année suivante sera encore plus déterminante dans le suivi de la réforme de la voie générale, dans la création des groupements d'intérêt public territoriaux en lieu et place des actuels GRETA, dans la contractualisation, et dans la refonte du secteur sanitaire et social. Autant de dossiers que vous mènerez avec tout le sérieux que je connais à cet établissement car au moment même où je le quitte, je souhaite à tous ses acteurs la pleine réussite qu'il mérite.

C'est avec beaucoup de nostalgie que je laisse ce lycée qui a su me faire confiance et qui a pu m'apporter en cette fin de carrière tous les éléments nécessaires à mon ultime épanouissement professionnel et humain.

Bravo à tous et bonne continuation !

Le Proviseur

❖ Statistiques :

Le nombre de passages des élèves à l'infirmerie augmente chaque année (nombre de passages 2010/2011 : 4579 ; 2009/2010 : 3882 ; 2008/2009 : 3214 ; 2007/2008 : 2406). Ceci peut s'expliquer par le fait que de plus en plus d'élèves et d'apprentis ressentent un état de mal être psychologique (angoisse, déprime...) lié parfois à différents facteurs (contexte familial difficile, chômage des parents, difficultés d'adaptation à la scolarité, mais surtout tensions inter divisions dans l'établissement...). D'autre part, de plus en plus de parents souhaitent que leur enfant se rende à l'infirmerie plutôt que de consulter un médecin pour diverses raisons (manque de temps, mais surtout problèmes d'argent, absence de mutuelles...). La majeure partie de ces passages concerne des élèves internes et demi-pensionnaires (les élèves internes : 2487 ; les élèves demi-pensionnaires : 1632 ; les élèves externes : 460). L'infirmière a été contactée 506 fois en urgence la journée et 47 fois après 21h. 49 cas ont nécessité l'appel du 15.

❖ Motifs des passages à l'infirmerie :

Une grande partie du travail infirmier est consacrée aux soins, aux traitements, à l'écoute, à la relation d'aide et aux conseils en santé. L'état des élèves nécessite de plus en plus écoute et relation d'aide. 27 élèves ont bénéficié d'un projet d'accueil individualisé et 2 d'un projet personnalisé de scolarisation. De plus en plus de parents connaissent l'existence du PAI et désirent que leur enfant en bénéficie. Un dépistage infirmier et/ou une visite médicale ont été établis pour 43 élèves. Il est constaté lors des dépistages et passages à l'infirmerie que les élèves souffrent de plus en plus d'une mauvaise hygiène de vie (déséquilibres alimentaires, sédentarité, manque de sommeil, précarité sanitaire, auto médication, déficiences visuelles non corrigées pour raisons économiques, alcoolisation massive le samedi soir...) et d'un mal-être psychologique. La contraception d'urgence a été administrée pour 28 élèves ou apprenties orientées, par la suite, au centre périnatal local. Beaucoup d'élèves se rendent aussi à l'infirmerie pour demander des renseignements concernant la contraception, les infections sexuellement transmissibles, le sevrage tabagique. Il y a eu 12 déclarations d'accidents enregistrées à l'infirmerie. Ce sont surtout des accidents du travail, en raison des spécificités de l'établissement. De plus en plus d'élèves se présentent à l'infirmerie pour se faire soigner suite à des accidents s'étant produit en dehors de l'établissement et du temps scolaire (le week-end...).

❖ Actions éducatives et dossiers spécifiques :

◆ Les thèmes principaux des actions mises en place cette année :

- l'éducation à la sexualité (intervention du bus du planning familial, animations à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA, vente de rubans rouges au profit de l'association AIDES, actions effectuées dans les classes par l'infirmière et des intervenantes du planning familial) ;
 - la prévention des conduites addictives (il faut néanmoins déplorer que ces actions, réalisées pendant le temps scolaire, ne permettent pas aux élèves de classes terminales d'y prendre part. En outre, les professeurs ne viennent plus au CESC) ;
 - la sécurité routière (actions réalisées dans les classes par des intervenants départementaux en sécurité routière, expositions, interventions de victimes de la route) ;
 - l'éducation aux comportements citoyens (séances proposées aux élèves pour obtenir le diplôme de sauvetage et secourisme du travail) ;
 - l'alimentation : animations réalisées par l'infirmière et exposition sur le thème de l'équilibre alimentaire au CDI.
- (...)

Document 6 (1/2)

Rapport d'activité 2010-2011 Service de la vie scolaire du lycée H (extrait)

(...)

I. INDICATEURS :

Absences des élèves

	sept-oct 2010	nov-déc 2010
Taux académique	6,62	6,64
Taux départemental	8,07	6,65
Taux établissement	5,78	4,58

Période	Taux d'absentéisme	Absences liées à la santé (déclaratif)	Liées aux transports	Liées à la famille
Année	5 %	42,41 %	10,28 %	11,64 %

Sur l'année, le taux d'absentéisme de l'établissement est de 5% (calcul au 16 juin 2011). Dix classes ont un taux supérieur au taux établissement. Le taux le plus élevé concerne la classe de 1^{ère} année CAP constructeur bois (8,87), la 3^{ème} de découverte professionnelle module 6h (8,18) et la 1^{ère} L (6,75) ; taux qui dépassent les taux académique et départemental.

Les classes de T^{naïve} L (6,26), 2^{nde} générale B (6,1), 1^{ère} bac professionnel comptabilité (5,75), 2^{nde} bac pro comptabilité (5,67), T^{naïve} ES (5,49), 1^{ère} S2 (5,46) et 2^{ème} année CAP constructeur bois (5,41) ont des taux supérieurs au taux moyen de l'établissement.

Parmi les dix, 4 classes sont des sections professionnelles. L'absentéisme chez les apprentis est quasi nul du fait de leurs obligations contractuelles (code du travail).

La météo peu favorable de cet hiver a gonflé les chiffres de l'absentéisme en décembre et janvier. Il faut cependant remarquer le taux d'absentéisme remarquablement bas, comme d'habitude, des classes terminales scientifiques : il est inférieur à 2%.

2- Retards

Le nombre de retards sur l'année est de 319 (434 l'année dernière) et concerne 148 élèves. Les classes les plus concernées sont les classes d'enseignement professionnel (voir ci-dessus). Ces classes sont à l'origine de 63% des retards. Les élèves des classes terminales scientifiques sont un exemple de ponctualité.

3- Punitions

Bilan au 16 juin : 266 punitions données - retenue, TIG, devoir supplémentaire - contre 251 l'an dernier.

Punitions données par le service de la vie scolaire : 70 soit 26,3 % (28,7% en 2009-2010).

Motifs les plus courants :
- retards répétés (42%)
- sorties non autorisées (20%)

Punitions données par les professeurs : 196 soit 73,7 % (71,3%)

Motifs les plus courants :
- bavardages
- insolence
- travail non fait
- perturbe le cours

Ces 266 punitions concernent 121 élèves (soit un quart de l'effectif).

10 élèves ont été punis plus de quatre fois ; 6 élèves plus de 8 fois ; 2 élèves plus de 10 fois

Exclusions de cours : 195 enregistrées (61 l'an dernier), 70 élèves concernés (36 l'an dernier). 38 élèves sont à l'origine de 80.5% des exclusions de cours.

4- Sanctions

115 sanctions (y compris les avertissements du conseil de classe) ; 92 en 2009-2010, 62 élèves concernés. En terminales scientifiques : 11 sanctions, 8 élèves concernés dont 1 élève sanctionné 2 fois et 1 élève sanctionné 3 fois en terminale S1. En 3^{ème} DP6h : 13 sanctions, 10 élèves concernés, dont 1 élève sanctionné 4 fois.

En 2^{nde} CAP constructeur bois : 7 sanctions, 5 élèves concernés, dont 1 élève sanctionné 3 fois.

Avertissements : 17, dont 13 avertissements de comportement suite à des mises en garde de début d'année, à la demande des conseils de classe.

Document 6 (2/2)

Exclusions temporaires :

- pour l'externat : 15 de 3 jours ;
- pour l'internat : 10 de 2 jours, 2 de 3 jours et 2 définitives.

Exclusion-inclusion : 5 de 1 jour.

Mesure alternative au conseil de discipline : 7 commissions vie scolaire ont été organisées début avril. Cette multiplication des incidents s'explique principalement par les relations conflictuelles entre les classes terminales scientifiques et quelques jeunes sous statut d'apprenti. Malgré des entretiens extrêmement fréquents avec ces élèves, leurs parents, leurs professeurs et le proviseur, les avertissements donnés très tôt dans l'année n'ont eu pratiquement aucun effet et ont été suivis plus ou moins rapidement par des sanctions. On notera l'absence de réunion du conseil de discipline depuis 4 ans.

5- Signalement académique des actes graves (SAAG)

Nous avons signalé 18 événements cette année dont 15 concernant des élèves de l'établissement et 3 concernant une intrusion de personnes extérieures. 14 plaintes ont été déposées par des parents d'élèves pour des voies de faits entre élèves (harcèlements). (...)

II. INTERVENTIONS des CPE AUPRES DES ELEVES :

Formation des délégués :

Nous avons choisi de faire appel à des intervenants extérieurs appartenant à l'AROEVEN. La formation a eu lieu le 23 novembre 2010 sur la journée. 36 délégués étaient présents ; seules les classes de terminale S n'étaient pas représentées, pour cause de devoir commun de mathématiques. Les participants ont été très largement satisfaits de cette formation. Nous envisageons de renouveler l'expérience l'an prochain. (...)

Le CVL :

Election :

Cette année, le CVL ne comportait que 4 titulaires élèves au lieu des 10 prévus dans les textes officiels. En effet, malgré une large diffusion de l'information sur le rôle et l'importance du CVL au sein de l'établissement, seuls 4 candidats se sont manifestés. La campagne d'information doit être repensée entièrement.

Le CVL a tenu 1 séance.

- 1 séance plénière (le 8 février 2011) qui a proposé l'organisation de la visite du Conseil de l'Europe à Strasbourg et du camp de concentration du Struthof. Cette sortie a eu lieu les 17 et 18 mars 2011. Elle a concerné 49 élèves, de la 2nde à la terminale générale comme professionnelle ; encadrés par 4 accompagnateurs. Il faut remarquer l'absence d'élèves de terminales scientifiques (semaine de correction du bac blanc). L'hébergement s'est fait dans une auberge de jeunesse allemande. Elèves et professeurs ont été très satisfaits des objectifs atteints lors de ce voyage : intérêt et qualité des visites ; ouverture sur l'Europe et amélioration des vies de classe.

III. ANIMATION :

Depuis trois ans, les travaux de réhabilitation de l'établissement ont conduit à la disparition du local de l'ancien FSE. Ce lieu de vie convivial manque beaucoup aux élèves. Ceux-ci ne disposent d'aucun lieu qui leur soit propre. Ils se replient alors de fait au CDI ou dans la salle d'étude de 50 places. En ce qui concerne l'UNSS (mercredi après-midi), on décompte 3 licenciés seulement (natation). Il semblerait que nombre de lycéens profitent de ce temps pour suivre des enseignements privés (externes) ou pour rentrer chez eux par le car de mi-journée (demi-pensionnaires), car il n'y a pas de transports organisés le mercredi soir. Quant aux internes, si tous ne rentrent pas chez eux, la majorité passe l'après-midi dans les cafés ou les salles de jeux de la ville (problèmes d'alcoolisation et de vie en communauté à l'internat).

IV- INTERNAT :

Ces locaux (chambres de 3 et de 6 lits) sont en partie rénovés et équipés de prises raccordées à l'espace numérique de travail, mais qui restent en attente d'activation. L'étude du soir se passe en chambre.

On déplore l'échec au DNB série professionnelle de deux des trois élèves internes de 3 DP6h ; d'un point de vue global, le taux de réussite à cet examen plafonne à 58%. Un suivi spécifique pour ces collégiens devra être mis en place pour qu'ils trouvent réellement leur place dans le lycée. (...)

Document 7 (1/1)

Rapport d'incident à M. le Proviseur du lycée H de la conseillère principale d'éducation

Le 17 juin 2011, le proviseur-adjoint et moi avons rencontré les parents d'Estelle B., apprentie en deuxième année de CAP maintenance des véhicules, comme vous nous l'avez demandé. Lors de cet entretien, les parents d'Estelle B. nous ont fait part de leur émoi devant l'agression dont a été victime leur fille, la veille, à 12h10. Dans la cour du lycée, devant l'entrée du restaurant scolaire, Estelle B. a été interpellée par Jules P., élève de terminale S - spécialité mathématiques. Après l'avoir insultée avec des propos homophobes, puis menacée, Jules P. aurait giflé deux fois Estelle B., sous les yeux de plusieurs autres élèves de sa classe de terminale S - spécialité mathématiques. Ces élèves, au nombre de cinq, sortants eux-aussi d'une épreuve écrite de baccalauréat, n'auraient pas tardé à encourager Jules P., le joignant dans ses propos, dans un ballet à la gestuelle sans équivoque.

D'après les parents d'Estelle B., aucun adulte n'était présent dans la cour à cet endroit précis. L'interne de l'hôpital local a accordé trois jours d'incapacité temporaire de travail à Estelle B. Cette jeune fille, encore mineure, est en état de choc. Elle ne veut plus revenir dans l'établissement. Au vu de la gravité de tous ces éléments, les parents ont porté plainte à la brigade de gendarmerie.

Avec le proviseur-adjoint, nous avons relevé des témoignages auprès des principaux protagonistes et des témoins ; ces témoignages nous ont permis de dresser les constats suivants :

- 1- D'après l'assistant d'éducation, qui prenait son service et traversait la cour à ce moment-là, l'agression était bien univoque. Il y aurait eu deux gifles et surtout une grave intimidation en groupe d'Estelle B. Celle-ci, en tant que déléguée de classe, était allée trouver Jules P. à la sortie du préau, pour se plaindre des plaisanteries salaces et homophobes initiées et transmises tout au long de l'année par les garçons de terminale S - spécialité mathématiques à l'encontre des jeunes apprenties en maintenance des véhicules. Le ton de la discussion serait monté plus rapidement que d'habitude en cette période de fin d'année scolaire et d'examen, et l'agression d'Estelle B. s'en serait suivie.
- 2- Le différend entre ces élèves n'est que l'expression d'une tension qui existe depuis le début de l'année entre cette classe de terminale S et celle de CAP deuxième année. Les lycéens se moquent régulièrement des apprenties pendant les récréations ou à la sortie du réfectoire. D'une façon plus générale, les élèves de terminale émettent des braiments et font des gestes obscènes au passage des apprenties.
- 3- Les élèves de terminale S - spécialité mathématiques forment une classe dynamique et très motivée dont les résultats sont les meilleurs de l'établissement. Ce groupe de garçons est particulièrement soudé et Jules P. en est incontestablement l'élément fédérateur. Il déclare avoir « pété un câble » pour justifier sa conduite. Il n'émet pas de regrets mais semble seulement inquiet des conséquences que pourraient avoir son comportement sur son admission en classe préparatoire.

**Fait à,
Le 20 juin 2011**

La CPE, Mme MM

Document 8 (1/1)

Contribution du Conseil scientifique des États généraux de la sécurité à l'École, Paris, lycée Louis le Grand, 02 et 03 mai 2011. Synthèse réalisée par le professeur Eric Debarbieux. Education.gouv.fr. pp. 5-7

Ouvertes par M. le ministre chargé de l'Éducation, ces assises nationales ont pour objectif de proposer des mesures concrètes pour lutter contre le harcèlement à l'École. (...)

Les approches restauratives, un exemple de pratiques alternatives efficaces (adapté de Thomson et Smith, 2010)

Les approches restauratives sont basées sur des pratiques de justice restaurative. Elles sont composées par un éventail de réponses possibles et hiérarchisées allant de la conversation informelle à des rencontres et des réunions formelles. Le principe sous-jacent étant de tenter de résoudre le conflit et réparer les préjudices causés en ce concentrant sur l'auteur du problème qui est informé des sentiments de la victime, encouragé à reconnaître les conséquences de ses actes et à qui on propose un moyen de réparer le mal causé. Une des grandes constantes trouvée chez les agresseurs est en effet le manque d'empathie, l'incapacité à se mettre "à la place de la victime", victime souffrant souvent d'une grande solitude et d'un manque de solidarité des pairs. Cette approche offre aux victimes la reconnaissance de leur statut et une mesure de réparation (RJC 2005) et s'oppose à une approche punitive (Zehr, 1990, Braithwaite, 2002). Toutefois, les écoles peuvent avoir recours à la punition si un élève refuse de faire réparation à la victime ou ne se conforme pas aux décisions prises. Dans ce contexte, il s'agit toujours de pratique restaurative.

Au Royaume-Uni, les approches restauratives ont tout d'abord été développées dans le cadre de la justice juvénile et la délinquance et basées sur trois principes essentiels: la responsabilité (l'agresseur ainsi que ses parents apprennent à reconnaître et accepter leur responsabilité pour le délit commis); la réparation (la victime est consultée et invitée à participer à des actions de médiation et de réparation afin d'aider l'agresseur à réparer les dommages ou la détresse dont il est l'auteur); la résolution (régler une dispute de façon positive de sorte à ce que les élèves et leurs familles soient libérés de tout conflit ou menace).

Ce type d'approche est de plus en plus utilisé en milieu scolaire. Les pratiques mises en œuvre dépendent de la nature et de la gravité de l'incident et varient de simples discussions entre les élèves impliqués à des sessions complètes de justice restaurative. L'efficacité d'un tel processus dépend de la capacité des élèves à exprimer ce qu'ils ressentent et à parler de leurs relations avec les autres. Une bonne activité de préparation pour ce type d'intervention est la mise en place de cercles de résolution de problèmes. Ce type d'action favorise l'adoption d'approches restauratives simples telles que des discussions et l'élaboration de plans d'action. Sous la supervision d'un enseignant, les élèves s'assoient en cercle et discutent des problèmes rencontrés et qui ont besoin d'être résolus. Tous les élèves ont l'opportunité de s'exprimer mais un à la fois pendant un temps donné. Les élèves ayant participé à ces cercles en ont une opinion très positive, notamment sur l'apprentissage de résolution de problèmes et d'expression de ses sentiments. Toutefois, si les enseignants n'ont pas bénéficié d'une formation suffisante ou ne sont pas expérimentés, cela peut être problématique (Braithwaite, 2002; Taylor, 2003).

Des réunions rapides peuvent être tenues entre les élèves impliqués et un membre du personnel formé au cours desquelles le problème est étudié et le ou les auteurs sont invités à proposer des idées potentielles de réparation. Lors d'une session de pratique restaurative complète, une réunion formelle et structurée est organisée. Elle implique la participation des protagonistes ainsi que de leurs familles ou représentants légaux, amis et représentants de l'école qui sont rassemblés afin de discuter et résoudre le problème. Le membre du personnel en charge de présider la rencontre est bien formé à ce type de pratique et a organisé différentes rencontres individuelles afin de s'assurer qu'une telle session est pertinente et que les protagonistes sont prêts à apporter réparation pour les actes commis. (...)

Sherman and Strang (2007) recommandent que pour être efficace, l'approche restaurative doit être adoptée comme une politique générale d'établissement avec le soutien total des équipes de direction et une formation appropriée aux techniques restauratives du personnel. Sans cette adoption d'une culture commune, les autres pratiques de l'établissement, notamment en ce qui concerne la gestion de la discipline et les punitions et les principes de l'approche restaurative, peuvent être en situation de conflit. Les approches restauratives sont plus efficaces si tous les participants ont une expérience dans les techniques d'écoute; la communication non-violente; la gestion de la colère et l'adoption de pratiques réflexives. Tout nous pousse, donc, une fois de plus, à insister avec force sur la nécessité de développer la formation des personnels. (...)

Document 9 (1/1)

Sanctions scolaires : réforme des procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement du second degré ; site education.gouv.fr mise à jour du 11 juillet 2011

Deux décrets parus au Journal officiel du 26 juin 2011 définissent la réforme des sanctions et procédures disciplinaires dans les établissements d'enseignement du second degré, applicable à la rentrée 2011. L'objectif est double : réaffirmer le respect des règles et limiter les exclusions, temporaires ou définitives, pour éviter le risque de déscolarisation. L'accent est mis sur la responsabilisation des élèves.

- Les procédures disciplinaires réformées à la rentrée 2011
- L'instauration de la commission éducative

Les procédures disciplinaires réformées à la rentrée 2011

À la rentrée 2011, seront appliqués dans les établissements d'enseignement du second degré :

- **L'automatisme des procédures disciplinaires** dans certaines hypothèses.

L'engagement d'une action disciplinaire sera automatique lorsque :

- l'élève est l'auteur de **violence verbale à l'égard d'un membre du personnel** de l'établissement
- l'élève commet un **acte grave** à l'égard d'un membre du personnel ou d'un élève
- l'élève est l'auteur de **violence physique** envers un membre du personnel de l'établissement : le chef d'établissement saisit le conseil de discipline

- le **respect de la procédure contradictoire** lorsque le chef d'établissement prononce seul une sanction sans saisine du conseil de discipline
- une nouvelle **échelle des sanctions**

- l'avertissement
- le blâme
- la mesure de responsabilisation, exécutée dans l'établissement ou non, en dehors des heures d'enseignement, sans excéder vingt heures
- l'exclusion temporaire de la classe, au cours de laquelle l'élève est accueilli dans l'établissement, qui ne peut excéder huit jours
- l'exclusion temporaire de l'établissement, qui ne peut excéder huit jours
- l'exclusion définitive de l'établissement

La mesure de responsabilisation

La mesure de responsabilisation a pour objectif de **responsabiliser les élèves sur les conséquences de leurs actes**. Elle consiste en la **participation des élèves à des activités de solidarité, culturelles ou de formation** à des fins éducatives ou en l'exécution d'une tâche en dehors des heures d'enseignement. Ces activités peuvent être réalisées au sein : de l'établissement ; d'une association ; d'une collectivité territoriale ; d'un groupement rassemblant des personnes publiques ; d'une administration de l'État.

La mesure de responsabilisation peut également être prononcée à titre de mesure alternative soit de l'exclusion temporaire de la classe, soit de l'exclusion temporaire de l'établissement.

Limiter les exclusions

L'exclusion temporaire de l'établissement de plus de huit jours est supprimée.

L'exclusion temporaire de la classe de huit jours maximum est ajoutée à l'échelle des sanctions, l'élève restant néanmoins accueilli dans l'établissement.

L'instauration d'une commission éducative

Une commission éducative est instituée. Elle se substitue à la commission de vie scolaire avec un renforcement de son rôle. Le chef d'établissement la préside.

Elle **examine la situation d'un élève dont le comportement est inadapté** aux règles de vie dans l'établissement et favorise la recherche d'une réponse éducative.

Sa composition est arrêtée par le conseil d'administration.

La procédure de modification des règlements intérieurs sera engagée dans chaque établissement dès la rentrée 2011 afin :

- de fixer les règles de civilité et de comportement, plus particulièrement pour les collégiens
- d'apporter éventuellement des précisions concernant les notions de violences verbales et d'actes graves
- de rappeler la nouvelle échelle des sanctions qui entre en application dès la rentrée
- de prévoir les mesures de prévention et d'accompagnement
- de déterminer les modalités de mise en œuvre de la mesure de responsabilisation à l'extérieur de l'établissement
- d'arrêter la composition de la commission éducative

Document 10 (1/1)

Engagements de l'éducation nationale dans la lutte contre l'homophobie.
Communiqué de presse du ministre de l'éducation nationale, Luc Chatel, 16/05/2011

A l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, mardi 17 mai 2011, Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, tient à rappeler que, dès son arrivée au ministère, il a tenu à faire de la lutte contre les discriminations à caractère sexuel et, en particulier contre l'homophobie, l'un des axes forts de son action comme en témoigne l'agrément de l'éducation nationale octroyé à SOS homophobie dès septembre 2009.

Cet engagement se traduit notamment par le renouvellement de la campagne de promotion de la ligne Azur, service téléphonique destiné à écouter et soutenir les adolescents qui s'interrogent sur leur orientation sexuelle. Tous les collèges et les lycées ont reçu au début du mois de mai un kit de communication, composé de deux affiches grand format et de 50 cartes mémo.

Dans un courrier en date du 18 avril, le ministre a également demandé à tous les chefs d'établissements du secondaire de prolonger le succès de la campagne 2009-2010 et a rappelé la mise à disposition, sur le site eduscol.education.fr, de la brochure intitulée "L'homophobie, savoir et réagir".

Luc Chatel souhaite, en outre, promouvoir l'utilisation dans les établissements scolaires des courts-métrages réalisés dans le cadre du concours de scénarios organisé fin 2008 par le ministère de la santé, en partenariat avec l'INPES et Canal +. Ces films ont été diffusés sur les chaînes du groupe Canal + de juin à octobre 2009 et dans des salles de cinéma de novembre à janvier 2010.

Même si les situations d'homophobie scolaire ne représentent que 4% des cas d'homophobie rapportés par SOS homophobie dans son rapport 2011, le ministre a réaffirmé son intention de voir reculer l'ensemble des conduites discriminatoires au sein des établissements scolaires.

Il a enfin rappelé que le plan de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école qu'il a présenté les 2 et 3 mai entend faire reculer toutes les formes de harcèlement, sans oublier celles qui relèvent de l'homophobie.

Pages à consulter :

Lutte contre l'homophobie

- Le rôle de l'École
- Un numéro et des documents pour aider les élèves
- Des partenariats pour lutter contre l'homophobie

Présentation des dispositifs auxquels s'associe le ministère dans le domaine de la lutte contre l'homophobie :

Campagne Ligne Azur 2011

Présentation du dispositif mis en place pour lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

Lutte contre la discrimination : campagne Ligne Azur 2011

Sites à consulter

L'information pour les professionnels de l'éducation sur Éduscol L'homophobie : savoir et réagir

Brochure pour les équipes éducatives "Lutter contre l'homophobie"

Le dispositif Ligne Azur

Présentation du dispositif, poser des questions, se faire rappeler

<http://www.ligneazur.org/>

La Halde

Présentation, actions, le droit à l'éducation sans discrimination, saisir la Halde.

<http://www.halde.fr/>

Contact

Aide des jeunes à communiquer avec leurs parents ou leur entourage, lutte contre les discriminations, etc.

<http://www.asso-contact.org/>

S.O.S. homophobie

Lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie. Témoignage, soutien, prévention, etc

<http://www.sos-homophobie.org/>

Estim'

Intervention auprès des élèves pour les aider à mieux vivre et à assumer leur sexualité, leurs différences, et accepter celles des autres.

<http://www.estim-asso.org/>